

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

COMMUNE DE GÉRONCE

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	6

Date de la convocation
07/11/2016

Date d'affichage
07/11/2016

Vote
Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

Le

et publication

Du

ou notification

du

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 14 novembre 2016

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le

ID : 064-200067262-20250718-250718_01M_URB-DE

L'an deux mille seize et le quatorze novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de GÉRONCE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur CONTOU-CARRÈRE Michel, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Michel CONTOU-CARRÈRE, AGRAZ Joëlle, DUFAU Frédéric, LANNERETONNE Michel, ILLANDE Cathy, ADAM Jean Pascal

ÉTAIENT ABSENTS : AMESTOY Daniel, PALAS Jérôme, PUNTOUS Maïder, BORDES Didier, HAGET Catherine

Secrétaire de séance : AGRAZ Joëlle

N°012/14112016 : Modification du taux de la part communale de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 26/11/2014 la commune de Géronce a instauré la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire au taux de 1%. Cette délibération exonérait les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Considérant la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'état pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et son impact financier sur la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

FIXE à 1.25 % le taux de la part communale de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune de Géronce

DECIDE que les abris de jardins soumis à déclaration préalable ne seront plus exonérés

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme

Fait à Géronce
Le Maire
Michel CONTOU-CARRÈRE



Accusé de réception

Nom de l'entité publique	commune de Géronce
Numéro de l'acte	012_14112016
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.10 - Divers
Objet de l'acte	Modification du taux de la part communale de la taxe d'aménagement
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-216402412-20161114-012_14112016-DE
Date de transmission de l'acte	16/11/2016
Date de réception de l'accuse de réception	16/11/2016